



Défense et sécurité : « réagir ensemble » aux attentats terroristes et aux crises

La mise en œuvre d'une cellule de la résilience au niveau national correspond à un besoin, a indiqué Louis Gautier, secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, lors de la présentation à la presse, le 7 juin 2017, du rapport d'activités 2016.

Coordination et pilotage. Le Secrétariat de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) exerce des actions : de conseil auprès des plus hautes autorités de l'Etat ; psychologique dans l'opinion publique ; politique sur la gestion des crises longues sur le territoire. En matière de terrorisme, il travaille avec les services de renseignement, en vue d'établir un dispositif plus réactif et plus robuste, notamment par des propositions de lois. Ainsi le 17 février 2016, il a

remis au Premier ministre un rapport sur la dynamisation du dispositif « Sentinelle » (emploi des armées en complément des forces de sécurité), notamment le positionnement dynamique, l'ilotage à Paris et les instructions sur l'ouverture du feu. Le 22 mars, il a lancé la campagne nationale « Comment réagir en cas d'attaque terroriste ? ». Il a élaboré des mesures d'urgence après les attentats de 2016 : Magnanville (13 juin, 2 morts) ; promenade des Anglais à Nice (14 juillet, 86 morts et 458 blessés) ; église de Saint-Etienne-du-Rouvray (26 juillet, 1 mort, 1 blessé grave et 3 personnes prises en otage). Il a coordonné les travaux de préparation à une crise majeure lors de « l'Eurofoot 2016 » (10 juin-10 juillet), qui a mobilisé 10 villes pour l'organisation de 51 matchs (2,5 millions de spectateurs). Le plan Vigipirate a été adapté en lien avec la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise du ministère de l'Intérieur : protection des stades, « fan zones », lieux de résidence et centres d'entraînement des équipes nationales ; prise en compte de la menace NRBC-E (nucléaire, radiologique, bactériologique, chimique et explosif) ; « cyber-risque » ; protection de l'espace aérien, notamment contre l'utilisation malveillante de drones. Le 24 octobre, la loi sur les drones civils a été promulguée. Le SGDSN a piloté « Piranet 16 » (6-8 décembre), premier exercice majeur de réponse à une attaque sur les systèmes d'information mettant en jeu le fonctionnement même de l'Etat. En prévision des catastrophes naturelles, le SGDSN a organisé l'exercice « Crues de Seine » (7 mars) et remis au Premier ministre (3 mai), un rapport sur la sécurité des sites « Seveso » (risques d'accidents industriels majeurs). Le 22 octobre, le Premier ministre a approuvé la stratégie nationale de sûreté des espaces maritimes. Le 30 novembre, le nouveau plan Vigipirate a été publié.

Conseil de défense et de sécurité. Le SGDSN assure le secrétariat du Conseil de défense et de sécurité nationale, présidé par le chef de l'Etat. Réuni à 32 reprises en 2016, ce conseil se tient chaque semaine avant le conseil des ministres. Compétent sur la programmation militaire, la dissuasion nucléaire, le terrorisme, la sécurité économique et énergétique ou la planification de réponse aux crises, il réunit les ministres concernés (Affaires étrangères, Défense, Intérieur et Economie). Instance d'arbitrage, de décision et de débat, il inclure, selon les besoins, d'autres ministres spécifiques et les plus hauts responsables de l'Etat-major des armées, des Directions générales de la sécurité extérieure et de la sécurité intérieure, de la Direction générale de l'armement, du Conseil national du renseignement et du Centre national du contre-terrorisme, créé le 7 juin 2017 lors du conseil de défense et de sécurité nationale.

Loïc Salmon